

Examen au cas par cas

Parc Agrivoltaïque à Montcuq-en-Quercy

Localisation : Montcuq-en-Quercy-Blanc

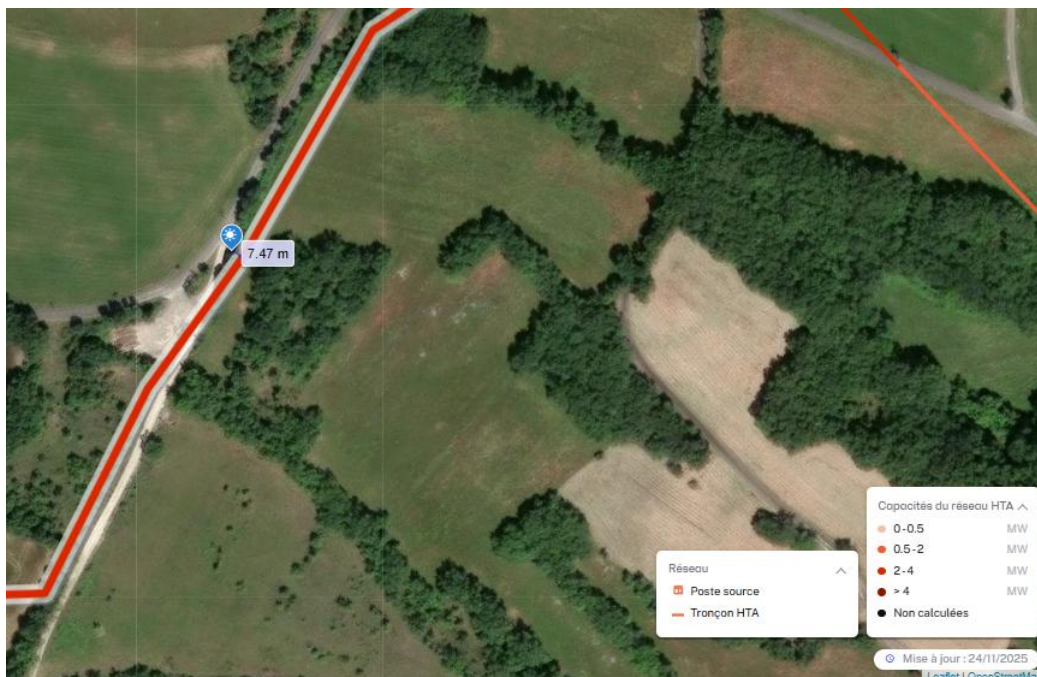
Numéro d'enregistrement de la demande : 020131/KK P

Demande de complément du 28/07/2026

Raccordement :

Une explication de la solution technique proposée pour le raccordement électrique : cartographier le tracé et décrire les travaux nécessaires, donner la capacité disponible pour ce raccordement. Si le raccordement engendre des travaux sur la ligne ou sur le poste source, il convient de les intégrer au projet et de les décrire. Ces travaux sont réalisés par le gestionnaire de réseau, mais font partie intégrante de votre projet et leurs impacts potentiels doivent être évalués et pris en compte dans l'examen au cas par cas. Il est également nécessaire fournir un plan de masse précis du projet en figurant toutes ses composantes y compris celles du tracé du raccordement.

A ce stade nous envisageons un triple raccordement sur le réseau Basse Tension soit une puissance de 750 kVA. D'après le site d'Enedis, une ligne est située à proximité du PDL (environ 7 m selon le schéma ci-dessous). Notre objectif est de renforcer ce réseau. Le tracé du réseau existant a été ajouté sur le plan de masse.



<https://mon-compte-entreprise.enedis.fr/cartographie-capacites-reseau>

OLD

Les modalités de mise en œuvre des OLD (Obligation Légale de Débroussaillage) avec la représentation des superficies impactées sur une vue en plan ainsi que les mesures limitant l'impact du projet sur la faune et la flore si nécessaire ;

Conformément à la réglementation applicable, un périmètre d'Obligations légales de débroussaillage (OLD) de **50 mètres** est retenu autour des installations du projet. Ce périmètre vise à réduire la continuité du couvert végétal combustible et à limiter le risque de propagation d'un incendie aux équipements du site ou depuis ceux-ci vers les milieux environnants.

Le périmètre concerné, ainsi que les superficies soumises aux OLD, sont reportés sur la vue en plan jointe au dossier. Cette représentation permet d'identifier les secteurs situés à l'intérieur et à l'extérieur de l'emprise opérationnelle du projet, ainsi que les éventuelles zones concernées.

Modalités de mise en œuvre et d'entretien

- **Entretien pérenne des zones débroussaillées** : l'entretien des secteurs concernés sera assuré par l'exploitant pendant toute la durée de vie du projet. Il aura pour objectif de maintenir une végétation basse, discontinue et compatible avec les exigences de prévention du risque incendie. Les interventions privilégieront la fauche, le débroussaillage sélectif et, lorsque cela est nécessaire, l'élagage des végétaux conservés.
- **Gestion des produits de coupe** : les rémanents issus des opérations d'entretien, tels que les branches, herbes fauchées ou produits de taille, ne seront pas laissés en accumulation sur site. Ils seront évacués ou gérés selon une filière adaptée afin d'éviter la constitution de matériaux combustibles susceptibles d'accroître le risque incendie.
- **Maîtrise foncière** : la majorité des surfaces concernées par les OLD est située sur des parcelles appartenant au propriétaire foncier du projet. Cette configuration facilite la réalisation et le suivi des opérations d'entretien, tout en limitant les interventions sur des propriétés tierces. Le cas échéant, les éventuelles interventions hors maîtrise foncière feront l'objet des démarches nécessaires auprès des propriétaires concernés.
- **Prise en compte des usages existants** : une partie des zones soumises aux OLD recoupe des parcelles agricoles déjà entretenues dans le cadre de leur exploitation. Dans ces secteurs, les obligations de débroussaillage s'inscriront dans la continuité des pratiques existantes, ce qui limite les interventions additionnelles et réduit l'incidence sur les milieux naturels résiduels.

Mesures de réduction des incidences sur la faune et la flore

La mise en œuvre des OLD sera réalisée selon une approche proportionnée, visant à concilier les impératifs réglementaires de prévention du risque incendie et la préservation des enjeux écologiques. L'objectif sera de réduire la charge combustible et la continuité de la végétation, tout en maintenant une structure végétale favorable au fonctionnement écologique local.

Une attention particulière sera portée au **Lézard ocellé**, les opérations lourdes de débroussaillage seront évitées durant la période de plus forte activité et de reproduction de l'espèce, correspondant principalement au printemps et au début de l'été. Les travaux d'entretien seront, programmés en dehors de cette période sensible.

Ainsi, les modalités prévues permettent de satisfaire aux exigences liées aux OLD tout en limitant les incidences du projet sur la faune, la flore et les habitats naturels présents au sein de l'aire d'étude.

Surface des modules :

La surface projetée des panneaux photovoltaïques, étant donné que seule la surface clôturée est indiquée

La surface projetée des modules est de 4 115,1 m²

Visite de site :

Le compte rendu de la visite sur le site constatant l'absence d'habitats préférentiels.

Le compte rendu est ajouté en annexe 1 de cette réponse au complément

Annexe 1

CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

SOLEXION

COMPTE RENDU : VISITE DE SITE 16 MARS 2026

PROJET
Montcuq en Quercy Blanc
44.328535064724115, 1.155654978933419
Parc au sol agrivoltaïque
Date de visite : 12/03/2026

Coordonnées
POCUS ENERGIE

VISITE DE SITE

26/03/2026 Temps ensoleillé

Rencontre de l'exploitante et parcours de la zone

Zone empruntée :



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Prévoir d'ajouter une haie au niveau de la route (visibilité)

Les parcelles permettent de cultiver le foin.

Clôture électrique au niveau de la route qui mène à la maison de l'exploitante.

Zone PDL : OK

Route d'accès : OK

Ligne électrique : Au-dessus du site (au Nord)

Ombrages : Tailles des arbres environ 12 m

Terrain légèrement en pente

Aucun obstacle sur les parcelles prévues.

Photos :





























